



## **CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE** **Séance du lundi 02 juillet 2018**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

### **Le lundi 02 juillet 2018 à 20 Heures 30 Minutes**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

**Etaient présents** : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, Mme GOMBERT, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Absents** : M. DESCAMPS.

**Absent excusé** : M. BARDOUIL, M. COUBRICHE.

**A été élue secrétaire** : Mme TRANZER-HUGO.

Approbation du compte rendu municipal du 22 mai 2018.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de mettre le point enfouissement en point 5 et les questions diverses en point 6.

Le Conseil Municipal approuve les modifications.

### **1/ DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget des erreurs ont été constatées, par rapport au report de montants dans le budget primitif 2018. Il faut donc procéder à quelques modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modifications suivantes :

- Article 001 : + 82 879.93 €
- Article 2031 : - 15 000.00 €
- Article 21312 : -35 000.00 €
- Article 21318 : - 23969.00 €
- Article 2313 : - 1 799.98 €
- Article 002 : - 7 110.95 €

## **2/ TAXE D'AMÉNAGEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a été mise en place fin 2011 afin de remplacer la taxe d'équipement, les participations pour voirie et réseau (PVR) et la participation pour le raccordement à l'égout (PRE). Le taux de cette taxe était de 3%. Monsieur le Maire propose de reconduire cette taxe au même taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide la reconduction du taux de la taxe d'aménagement à 3%.

## **3/ GROUPEMENT DE COMMANDES.**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes a commencé à mettre en place depuis quelques temps des groupements de commandes. Ceci pour pouvoir faire bénéficier aux communes membres, de prix attractifs, et de conditions favorables sur une ensemble sujets.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère aux groupements de commandes qui pourront être passés en coordination avec la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adhérer à tous groupements de commandes de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour différents marchés.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces divers marchés.

## **4/ PERSONNEL COMMUNAL.**

### **4-1 Création d'un poste de rédacteur**

Monsieur le Maire indique que les charges de travail administratives évoluant, il convient de créer un poste de rédacteur.

Ce poste ne va pas entraîner d'augmentation des effectifs, l'un des postes actuel pouvant rester vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de l'ouverture d'un poste de rédacteur.

### **4-2 Régime indemnitaire**

Monsieur le Maire indique que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), est le nouvel outil indemnitaire et remplace la plupart des primes et indemnités existantes du personnel communal.

Ce régime se compose de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui est une part obligatoire et versée mensuellement,
- Et le complément indemnitaire annuel (CIA), qui lui est facultatif.

Ce nouveau régime sera mis en place à partir du 01/01/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'instaurer le RIFSEEP suivant les plafonds définis.

## 5/ ENFOUISSEMENTS DES RÉSEAUX : RUES BOURGEOISE, CROISSETTE, CHEMIN DE NESLES, CROIX ROUGE ET FICHETS

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier, via un contrat rural, de subventions par la Région et le Département à hauteur de 70 % par rapport au montant maximum subventionnable qui est de 370 000 € HT.

La société STUR a estimé le coût des travaux d'enfouissements de réseaux pour les 5 dernières rues du village à 477 000 € HT.

Si nous obtenons une subvention de la part de la Région, la commune est dans l'obligation de prendre un stagiaire pour une durée de 2 mois.

Nous attendons également un retour du SMDEGTVO afin de savoir si une subvention est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de la Région, du Département et du SMDEGTVO.

## 6/ QUESTIONS DIVERSES.

☐ **Arrêté de plus de 3.5 tonnes :** Face à quelques plaintes et un avis défavorable de la Direction Départementale des Routes, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'annuler l'arrêté de circulation n°033/2017 concernant le passage des poids lourds de plus de 3.5 tonnes sur une portion de la rue Georges Duhamel.

☐ **Fête champêtre :** Cette année encore ce fut une vraie réussite. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette fête. Et particulièrement Jean-François LE LAY et Christine TRANZER.

☐ **Fibre :** La réunion publique du 15/06 a connu un fort succès, plus de 200 personnes étaient présentes.

Les premiers clients ont été fibrés le 03/07/2018. A ce jour il y a environ 25 souscriptions.

☐ **Mares :** Courant juin, au niveau de la mare à laver des algues vertes sont apparues en surface. Le personnel communal a dans un premier temps essayé de les retirer, croyant qu'elles n'étaient qu'en surface, mais ce fût un échec.

Un habitant dévoué, Mr Eric GROSSIN est venu leur prêter mains fortes, un grand merci à lui.

☐ **Poubelles :** Une réunion au SMIRTOM a eu lieu le 28 juin 2018. Le sujet sur la distribution des nouveaux bacs a été abordé au vu des nombreux problèmes rencontrés dans les communes.

Pour le moment la situation est bloquée. En effet, le SMIRTOM a engagé une procédure avec son sous-traitant pour faire réaliser le travail selon les conditions initialement négociées.

☐ **Épandage :** L'usine d'eau potable de Méry-sur-Oise nous informe que le prochain épandage sera entre début août et fin décembre 2018.

☐ **Date prochain conseil municipal :** Lundi 03 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 Heures.



Le Maire,

Eric BAERT

Pour le Maire,  
L'Adjoint

Mairie – 3 Rue du Poteau – 95300 HEROUVILLE-EN-VEXIN – Tél : 01-34-66-54-31

www.herouville-en-vexin.net – contact@herouville-en-vexin.net